

Ville de Landivisiau - Séance du 22 octobre 2021- n° 2021/514

C.C.A.S. - PROJET SOCIAL 2021 - 2025

CONSIDERANT qu'à Landivisiau, la politique d'aide et d'action sociale définie par le Conseil municipal est mise en œuvre par le C.C.A.S,

CONSIDERANT que le projet social précise les actions menées par le C.C.A.S. de Landivisiau. Il définit les objectifs généraux de la politique sociale du C.C.A.S., ainsi que ses valeurs, ses engagements et son cadre d'interventions sociales,

CONSIDERANT que les axes de la politique d'action sociale de la commune s'articulent ainsi autour de deux enjeux fondamentaux:

- lutter contre les exclusions par une réponse aux besoins immédiats et primaires des usagers avec, notamment, l'accès et le maintien des droits sociaux,
- permettre aux usagers d'être des citoyens à part entière, les rendre acteurs de leur développement en respectant leur dignité,

CONSIDERANT qu'en partenariat avec les organismes publics et privés compétents, mais aussi en étroite collaboration avec les associations caritatives, le C.C.A.S. de Landivisiau anime une action générale de prévention et de développement social qui tend à garantir l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture,

CONSIDERANT qu'en pratique, le C.C.A.S. poursuit une politique destinée à connaître, à prévenir et à effacer les situations pouvant engendrer la pauvreté et les exclusions en proposant :

- un suivi social adapté à la demande et aux besoins de chaque bénéficiaire ;
- une mission de prévention et de développement social, en fonction des situations repérées ;
- des moyens de lutte contre la précarité et l'isolement social ;

CONSIDERANT que ces deux enjeux se déclinent autour de quatre objectifs :

- permettre l'accès aux droits fondamentaux : logement, santé, travail ..., notamment par la connaissance du territoire ;
- intervenir par des aides en nature ou financières après évaluation et plan d'aide établis par un travailleur social ;
- favoriser la mixité, l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs ;
- participer à la prévention et au développement social par sa connaissance des publics et des besoins ;

VU l'avis favorable de la commission « Action Sociale - Santé - Logement » en date du 6 octobre 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Isabelle APPRIOU, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LE PROJET SOCIAL DU C.C.A.S. POUR LA PERIODE 2021-2025 TEL QU'ANNEXE.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	28
POUR	28
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 22 octobre 2021

Le Maire,

Laurence CLAISSE.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 25 OCT. 2021

Et de la publication, le... 25 OCT. 2021

Fait à Landivisiau, le... 25 OCT. 2021

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE LANDIVISIAU

PROJET SOCIAL 2021-2025

La politique d'action sociale de la ville de Landivisiau définies par le Conseil Municipal est mise en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.). Afin d'élargir son action sur la commune, le C.C.A.S. travaille en collaboration avec les différents partenaires du territoire et plus particulièrement avec le département représenté par le Centre Départemental d'Action Sociale (C.D.A.S.)

La Ville de Landivisiau consacre les moyens budgétaires et humains pour développer l'action sociale et la qualité du service rendu aux habitants.

En pratique, cette action sociale vise à proposer :

- un suivi social adapté à la demande et aux besoins de chaque bénéficiaire ;
- une mission de prévention et de développement social, en fonction des situations repérées ;
- des moyens de lutte contre la précarité et l'isolement social.

Le centre communal d'action sociale est donc la structure dont est dotée la Ville pour mettre en œuvre sa politique d'action sociale. Les missions qui lui sont confiées permettent d'accompagner les administrés dans leur vie quotidienne : logement, insertion, maladie, handicap, maintien à domicile....

A ce titre, le C.C.A.S. :

- permet l'accès aux droits fondamentaux : logement, santé, travail... notamment par la connaissance du territoire ;
- intervient par des aides en nature ou financières après évaluation et plan d'aide établis par un travailleur social ;
- favorise la mixité, l'accès aux activités culturelles et aux loisirs ;
- participe à la prévention et au développement social par sa connaissance des publics et des besoins.

Les axes actuels de la politique d'action sociale de la commune s'articulent ainsi autour de deux enjeux fondamentaux :

- lutter contre les exclusions par une réponse aux besoins immédiats et primaires des usagers avec, notamment, l'accès et le maintien des droits sociaux ;
- permettre aux usagers d'être des citoyens à part entière, les rendre acteurs de leur développement en respectant leur dignité.

I- LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LANDIVISIAU

I-1- Le cadre juridique

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal distinct, juridiquement, des services de la Ville mais s'appuyant de manière transversale sur leurs compétences afin de fournir un service de qualité.

Son organisation et son fonctionnement sont régis par les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles. Un règlement intérieur complète ces textes.

C'est l'outil privilégié de la commune en matière d'action sociale :

- il participe à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale ;
- il intervient au titre de l'aide facultative sous forme de prestations, remboursables ou non ;
- il contribue à l'attribution des logements sociaux ;
- il participe à l'accueil de la petite enfance, en travaillant en étroite collaboration avec la halte-garderie municipale Pitchoun' ;
- il participe aux politiques menées par l'État et le Département en matière d'insertion sociale et professionnelle ;
- il gère l'aire d'accueil des gens du voyage de Pont-Croix et intervient auprès des personnes issues de la communauté des gens du voyage.

Les missions obligatoires du C.C.A.S. sont :

- l'instruction des dossiers d'aide sociale,
- la domiciliation des personnes sans résidence stable dès lors qu'elles ont un lien avec la commune,
- le repérage des personnes à risque ou isolées dans le cadre du dispositif de veille sociale.

Toutes les autres actions relèvent du seul choix politique local.

I-2- Les missions du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

D'une manière générale, le C.C.A.S. se mobilise dans : la lutte contre toutes les formes d'exclusion (en particulier, aide alimentaire), la prévention et l'animation pour les personnes

âgées, l'accès et le maintien dans le logement, la petite enfance, l'enfance aux personnes en situation de handicap et aux familles :

- il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, Revenu de Solidarité Active, aide aux personnes âgées...) et les transmettent aux autorités décisionnelles compétentes telles que le Conseil départemental, la Préfecture ou les organismes de Sécurité sociale ;
- il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, ...
- il est délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le Conseil départemental.

Les missions confiées au C.C.A.S. de Landivisiau sont les suivant :

- instruction des aides sociales légales ;
- élections de domicile ;
- aides sociales facultatives ;
- instruction des demandes auprès de la C.A.F., M.S.A., C.P.A.M., caisses de retraite ;
- distribution alimentaire ;
- octroi de prêt d'honneur ;
- instruction administrative des demandes Allocation Personnalisée d'Autonomie ;
- accompagnement des voyageurs bénéficiaires du R.SA ;
- instruction des demandes logements sociaux ;
- animation aux aînés ;
- intervention dans la prévention et dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

I-3- Les valeurs du C.C.A.S.

Les valeurs qui portent l'action du C.C.A.S., de son Conseil d'administration et des agents, déclinent toutes de la notion de « **service public** » qui, « **est défini comme toute activité d'une collectivité publique visant à satisfaire un besoin d'intérêt général** ».

Ces valeurs sont également partagées par l'ensemble des services municipaux.

❖ Le respect

Le respect correspond au « sentiment de considération envers quelqu'un, et qui porte à le traiter avec des égards particuliers, la manifestation de ces égards ».

Globalement, le respect est associé à des notions de politesse, de bienveillance, de non jugement, de discrétion et de confidentialité.

❖ La solidarité

La solidarité est « le sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle ». La première traduction de cette valeur est la volonté de ne pas favoriser les comportements « d'assistanat » mais, au contraire la responsabilisation dans l'accompagnement, dans un contrat réciproque entre l'utilisateur et le C.C.A.S. Il est important d'être dans le lien, l'orientation, le

partenariat.

Il s'agit d'être un intermédiaire, tout en laissant de la latitude, la responsabilité, la liberté de choix de la personne.

II- LES MODALITES D'ORGANISATION, DE FONCTIONNEMENT AU SERVICE DE LA POPULATION

Les conditions d'accueil du public reflète l'image de la collectivité.

II-1- L'accueil au C.C.A.S.

Si l'accueil est la priorité du C.C.A.S., les agents du service veillent au fait que les personnes accueillies :

- entendent que « ce n'est pas à l'accueil que l'on va forcément directement répondre à leur demande » ;
- « ne repartent pas sans une réponse par rapport à leur sollicitation ».

L'ensemble des agents est vigilant aux conditions d'accueil : discrétion et confidentialité (un engagement qui s'applique à tous les agents, à la borne d'accueil comme dans les bureaux).

Le C.C.A.S. répond aux problématiques du territoire et aux besoins de la population, dans le cadre des missions qui sont actuellement les siennes. Cette réponse est portée par une conception de l'accompagnement basée sur la prise en compte des personnes. Cet accompagnement n'est surtout pas une finalité mais se veut un passage qui doit permettre aux personnes de se « prendre en main », de croire en elles et en leurs capacités.

Dans sa pratique quotidienne, le C.C.A.S. se veut ouvert aux partenaires du territoire et des communes environnantes.

Un des atouts du C.C.A.S. est sa proximité avec la population, en particulier la population vulnérable.

II-2- Les agents du C.C.A.S.

Afin de mener à bien ses missions, le C.C.A.S. s'est doté de moyens au service de la population accompagnée, ainsi que d'une organisation pertinente et adaptée.

Il s'appuie par ailleurs sur une richesse des agents investis et sur une volonté de travailler en coopération avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Les services du C.C.A.S. sont assurés par des professionnels de plusieurs métiers : agent administratif et d'accueil, travailleur social, agent de service polyvalent. Ce sont ainsi 4 personnes qui s'investissent chaque jour dans leurs missions.

C'est par l'implication, la transversalité, la formation, que ces professionnels de métiers différents permettent au C.C.A.S. d'assurer ses missions avec qualité.

Le renfort de bénévoles en accompagnement des agents est une source appréciable de richesse et d'échanges. Sans eux une partie des activités du C.C.A.S. ne pourrait pas être mise en œuvre comme la gestion de la Banque Alimentaire et l'accompagnement à la scolarité des enfants du voyage.

Le C.C.A.S. est une structure de taille humaine qui permet une grande proximité entre les agents, permettant des relations au plus près des observations et des problèmes rencontrés, entraînant une réelle disponibilité et réactivité face aux situations.

II-3- L'importance du partenariat et du réseau

Le C.C.A.S. de Landivisiau a la volonté de travailler en coopération et en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette coopération est nécessaire pour apporter de la cohérence dans les réponses proposées aux usagers.

Elle permet également de s'inscrire et d'appartenir à des réseaux permettant d'échanger et partager, mais aussi d'être identifié et reconnu comme expert du territoire tout en ayant aussi une fonction de représentation de la collectivité.

Le C.C.A.S. de Landivisiau a formalisé sa collaboration avec le Conseil départemental dans le cadre d'une convention de coopération.

Le C.C.A.S. est identifié par les partenaires du fait de sa disponibilité, de sa bonne connaissance des publics et des problématiques du territoire.

III- ENGAGEMENTS DU C.C.A.S. ET OBJECTIFS

III-1- Engagements du C.C.A.S.

En application des valeurs de respect et de solidarité, le C.C.A.S. et ses services s'engagent à :

❖ Prendre en compte la personne individuellement et globalement en :

- proposant une approche globale des situations sociales et la prise en compte de la personne sur toutes ses dimensions ;
- veillant à ce que les prestations, l'accompagnement proposés visent à développer et renforcer l'autonomie des usagers ;
- développant la transversalité des services du C.C.A.S., et en favorisant la connaissance, le partage d'informations entre les professionnels.

❖ Proposer un accompagnement dans un parcours de vie

Dans le cadre de ses missions, le C.C.A.S. s'engage à accompagner les personnes dans leur parcours de vie tant en matière de formation ou d'accès à l'emploi, par le biais d'aides ponctuelles, dans l'accès à un logement adapté ou dans le vieillissement.

Le C.C.A.S. est attentif à accompagner l'utilisateur tout en favorisant la prise d'autonomie, quand celle-ci est possible.

❖ Poursuivre et développer les partenariats et les collaborations

Le C.C.A.S. est un acteur clé de l'action sociale locale, mais il n'a pas vocation à se substituer aux autres organismes. Aussi, afin de rendre son action la plus pertinente, cohérente et efficiente possible, le C.C.A.S. travaille autant que possible en complémentarité et/ou en partenariat avec les autres acteurs du territoire.

❖ Renforcer la transversalité avec les services de la Ville chaque fois que possible

Au sein des services municipaux, la collaboration, inter services est largement favorisée. Dans le cadre des actions en direction des publics accompagnés comme par exemple le contrat local d'accompagnement à la scolarité, la prévention des risques et la veille sociale, le travail avec l'ensemble des services de la Ville, en particulier le service enfance-jeunesse et le service culturel, sont développées. La collaboration avec les agents du centre technique municipal constitue également un très fort enjeu de cohésion.

❖ Exercer une veille sociale

Dans le cadre des interventions et actions du C.C.A.S., la veille sociale est intensifiée afin d'alerter les élus et les partenaires institutionnels pour proposer des actions ou des ajustements d'actions existantes.

Une vigilance particulière est portée en direction des publics n'ayant pas recours ou cessant de recourir à leurs droits sociaux légaux.

❖ Maintenir un service de proximité à tous les Landivisiens

Face au constat que la transition vers le « tout numérique », aggrave, parfois de manière très significative, les situations de vulnérabilité, Le C.C.A.S. adapte son fonctionnement pour que les services dématérialisés soient néanmoins accessibles aux plus fragiles.

❖ Adapter le fonctionnement et les missions des professionnels pour maintenir un service de qualité

Afin de proposer un service toujours plus professionnel et de qualité, les agents du C.C.A.S. suivent les formations nécessaires.

Les procédures sont également formalisées afin de garantir la continuité du service public.

III-2- Objectifs 2021-2025

Le C.C.A.S. souhaite amplifier son action autour de plusieurs axes de développement :

- poursuivre un accueil de qualité et construire des réponses adaptées à l'évolution des besoins des Landivisiens ;
- faciliter l'accès au service en communiquant avec les partenaires et la population, afin de permettre au C.C.A.S. de continuer à être un véritable lieu ressource ;

- amplifier les relations avec les partenaires pour prendre en compte la personne individuellement et globalement ;
- favoriser l'accès aux services et l'autonomie des personnes en proposant un accompagnement adapté vers l'utilisation des outils numériques ;
- poursuivre et renforcer le travail commun Ville/C.C.A.S. par l'accompagnement des agents et le développement de projet interservices ;
- favoriser la prévention pour éviter l'intervention dans l'urgence,
- développer toutes les formes de prévention auprès des publics vulnérables (personnes âgées, bénéficiaires de l'aide alimentaire, bénéficiaires du R.S.A., personnes handicapées, familles) ;
- favoriser les solidarités et développer les actions collectives en lien avec le Conseil départemental et les bailleurs sociaux.

Ces axes de développement n'ont qu'une seule finalité : améliorer l'accompagnement proposé aux usagers en tenant compte de leurs difficultés et de leurs capacités à se mobiliser.